



Rupture abusive de période d'essai ?

Par **Scaramouche012**, le **08/11/2019** à **13:59**

Bonjour,

Je suis ingénieur en informatique, et j'ai signé dans une ESN (anciennement SSII) il y a 3 semaines, le 14 octobre. Depuis lors, je suis en "intercontrat" à l'agence.

J'ai été présenté à 3 clients potentiels, sans succès.

C'était visiblement trop pour l'ESN, qui a mis fin à ma période d'essai ce matin.

D'où ma question : puis-je les attaquer pour rupture abusive de période d'essai, puisque je n'ai pas pu prouver mes compétences, car de fait je n'ai pas travaillé une seule minute !

Et si oui, comment procéder ?

Merci.

Cdt.

Par **P.M.**, le **08/11/2019** à **18:14**

Bonjour,

On parle davantage de délai de prévenance que de préavis...

Vous pourriez en effet contester par lettre recommandée avec AR que l'employeur ait pu tester vos compétences professionnelle puisque vous n'avez effectué aucune mission mais peut-être avez-vous effectué des travaux à l'agence ce qui l'aurait permis, sinon, la rupture de la période d'essai pourrait être jugée abusive si vous saisissiez le Conseil de PrudHommes...